

Stage obligatoire, L3 Psychologie – Mention Sciences Cognitives -

1- Les attendus du stage :

- 30 demi-journées (105 heures)
- Un stage d'observation
- Le stage doit être réalisé entre octobre 2023 et mai-juin 2024
- Le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validées et signées par un.e enseignant.e référent.e de l'Institut de Psychologie avant l'entrée sur le lieu de stage
- Suivi pédagogique du stage individuel ou en groupe tout au long de l'année universitaire

Le stage de L3 Mention Sciences Cognitives permet à l'étudiant de découvrir les différentes facettes d'un métier en lien avec l'étude du fonctionnement cognitif normal ou pathologique, d'entrer en contact avec les populations rencontrées par ces professionnels et de commencer ainsi à se familiariser avec les pratiques.

La Mention Sciences Cognitives accepte des stages réalisés dans un laboratoire de recherche public ou privé, une entreprise publique ou privée, un établissement hospitalier, de soin, de rééducation et/ou de prévention, un cabinet libéral, une structure associative... Le professionnel encadrant peut être un.e chercheur.se, un.e consultant.e, un.e chef.fe de projet ou un.e formateur.rice travaillant sur la cognition et titulaire d'une formation universitaire (niveau master 2 ou doctorat) dans le champ des sciences cognitives : psychologie cognitive, neuropsychologie, neurosciences, ergonomie cognitive, cognition artificielle, interfaces cerveau-ordinateur... Il peut s'agir aussi d'un.e psychologue spécialisé.e en psychologie cognitive ou en neuropsychologie. **Nous acceptons aussi les stages réalisés auprès d'un.e orthophoniste exerçant en institution ou en cabinet libéral.**
La recherche du stage est à la charge de l'étudiant.e.

2- La procédure d'inscription et la demande d'agrément

1. L'étudiant.e. qui choisit de réaliser son stage dans la **Mention Sciences cognitives** doit renseigner **le formulaire de demande d'agrément** qui permet de porter les détails du stage pressenti. Ce formulaire est accessible via un lien qui est disponible sur le panneau d'affichage.
2. L'étudiant.e se voit attribuer un enseignant-chercheur référent qui devra examiner la demande, agréer le stage, entrer en contact avec l'étudiant avant de signer la convention de stage, assurer le suivi du stage et guider l'étudiant.e dans la réalisation de son rapport de stage. Le suivi pédagogique du stage pourra se faire individuellement ou en groupe tout au long de l'année universitaire.

3. Dès qu'une décision positive d'agrément est notifiée à l'étudiant.e. **(et pas avant)**, l'étudiant.e doit saisir la convention de stage sur PStage (voir procédure ci-dessous). Obtenir un agrément signifie qu'un enseignant-chercheur accepte d'encadrer le stage.

3- La convention de stage

Procédure pour saisie et signature de la convention de stage :

1. Connectez-vous sur Pstages avec votre login et mot de passe du BV: via le web etu / Rubrique « études » / pavé « tout sur les stages » / pavé « gestion des conventions et offres de stage ». Si votre lieu de stage n'est pas référencé sur l'application, pensez à remplir avec l'entreprise la « fiche de renseignement pour convention de stage » afin de disposer des informations indispensables pour saisir la convention. En cas de difficultés adressez-vous à : pstage_etu@univ-lyon2.fr

2. Une fois effectué, le secrétariat de scolarité valide votre convention de stage en ligne. Vous pouvez alors l'imprimer en 3 exemplaires (accompagnée de l'annexe pédagogique, de la responsabilité civile professionnelle et d'une attestation de stage vierge).

3. Faites remplir les 3 exemplaires sur votre lieu de stage.

4. Faites signer les 3 exemplaires par votre enseignant.e référent.e (détails ci-dessous)

5. Rapportez vos 3 exemplaires, avec les pièces demandées (la photocopie de votre assurance Responsabilité civile est obligatoire) au secrétariat de L3 pour qu'ils soient signés par la Directrice de l'Institut de Psychologie (par délégation de la Présidente de l'Université).

6. Venez rechercher 2 exemplaires (un pour votre lieu de stage et un pour vous) au secrétariat de la L3 environ une semaine après les avoir déposés (ou laissez des enveloppes timbrées libellées à votre adresse si vous préférez un envoi postal)

N.B. : Aucun stage ne peut commencer avant que la convention ne soit signée par toutes les parties.

4- La validation du stage

La validation de l'UE Stage repose sur :

a) Un rapport de stage

Document de 10 pages à rendre à votre enseignant référent au plus tard *le 22 mai 2024 12h*, pour la session 1 et *le 26 juin 2024 12h*, pour la session 2.

Le rapport de stage (10 pages maximum hors sommaire, bibliographie et annexes) doit comporter :

- une présentation de la structure d'accueil
- le rôle, la place du professionnel référent dans cette structure et ses différentes missions
- une description du déroulement du stage (les activités observées)
- une réflexion sur l'utilité des connaissances acquises en sciences cognitives pour la pratique professionnelle observée
- une réflexion déontologique à partir d'une situation / d'un cas clinique observé en stage

Police : Time 12 ; interligne 1,5

Faire figurer sur la couverture : NOM Prénom n° étudiant, Formation, Université, Année universitaire, Nom de l'établissement d'accueil, Nom du professionnel encadrant et Nom de l'enseignant référent du stage.

Mettre le logo de l'université et logo de la structure d'accueil

Faire figurer l'attestation de stage (voir-ci-dessous) en annexe du rapport de stage

Ce rapport de stage sera noté sur 20 et constituera la note à l'UE stage.

Attention, au moment du dépôt du rapport, le stage doit être réalisé au moins à 75%, ce qui représente près de 80 heures effectives de stage.

b) Une attestation de stage

Elle doit être rédigée sur papier à entête et signée par le professionnel qui encadre le stage et doit être **impérativement** annexée au rapport de stage. Cette attestation doit préciser le nombre d'heures effectives de stage ainsi que la période et comporter une description des missions menées ainsi qu'une appréciation du stagiaire.